



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 13/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de M. Jacques Décosterd
« Sécurité des enfants aux abords des écoles :
morceau choisi »**

Séance de la commission :

**mardi 4 mai 2004, à 19h.00, à
l'Hôtel de Ville (salle 3)**

Vevey, le 1er avril 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Jacques Décosterd prise en considération par le Conseil communal le 31 janvier 2002.

Le motionnaire, sensibilisé par les problèmes de sécurité aux abords des écoles et garderies, suggérait à la Municipalité de créer une commission ayant pour but de proposer des mesures de prévention pour améliorer la sécurité. Le principe de réflexion suggéré visait à :

1. Classer les dangers en trois catégories,
2. Emettre des propositions de prévention,
3. Analyser de manière précise les propositions,
4. Mettre en application les actions choisies.

La Municipalité a d'entrée de cause suivi l'une des propositions du motionnaire en créant la Commission dite de la sécurité. Un sous-groupe de cette commission municipale composée de M. Jacques Décosterd précisément, M. Jean-Claude Deladoey et de l'adjudant Denis Monnard de la Direction de la Sécurité, police municipale, s'est réunie à plusieurs reprises, notamment aux abords des collèges veveysans.

Le fruit de son travail a été rassemblé dans un rapport adressé à la Commission municipale de la Sécurité en date du 9 septembre 2002. Pour donner suite aux propositions et solutions proposées par la sous-commission ad hoc, diverses mesures ont déjà été réalisées notamment aux abords des divers collèges de notre cité.

Collège de la Part-Dieu – passage pour piétons situé sur la rue des Chenevières face à l'Eglise Catholique Notre-Dame

La configuration des lieux, virage et double voie de circulation dans le sens Montreux-Lausanne, présentait un danger important d'accidents, notamment pour les piétons et les jeunes enfants traversant la chaussée à cet endroit pour se rendre au collège de la Part-Dieu. Au cours de l'automne 2003, ce tronçon de chaussée de la rue des Chenevières a été réduit à une seule voie de circulation réduisant ainsi de moitié la largeur de la chaussée sur laquelle le danger a été identifié. Sur la 2^{ème} voie, la circulation a été neutralisée et le parcage maintenu.

Collège de Charmontey – création d'un espace permettant l'arrêt des véhicules des parents d'élèves hors de la chaussée

La construction d'un nouvel immeuble à usage d'habitations, face au collège de Charmontey, a supprimé la possibilité d'utiliser le parc privé pour voitures qui était aménagé à cet endroit et permettait ainsi aux parents d'élèves de pouvoir s'arrêter et laisser descendre leur enfant en toute sécurité. Dans le but de recréer des conditions favorables à cet endroit, un espace adéquat sera créé devant le collège de Charmontey, en bordure de la chaussée et entre les arbres plantés en bordure du trottoir. Cet aménagement contribuera ainsi à améliorer la sécurité et la visibilité nécessaires pour traverser la chaussée sur le passage pour piétons aménagé sur le seuil ralentisseur. Il nécessite un engagement financier de Fr. 26'000.-, montant prévu au budget 2004.

Inauguration de ligne Pédibus

A l'initiative de quelques personnes du Forum parents-élèves, et grâce au soutien de la Direction de Ecoles et de la Direction de la Sécurité, il convient de relever l'ouverture de trois lignes Pédibus sur le territoire de notre commune, à la fin du mois de septembre 2003. A ce jour, ces trois lignes fonctionnent, régulièrement pour la 1^{ère} à savoir, celle de Plan-Dessous qui amène les enfants au collège de la Veveyse et de manière moins soutenue à savoir, deux à trois jours par semaine pour les deux autres lignes, celle conduisant les enfants du Boulevard d'Arcangier jusqu'au Collège de la Part-Dieu ainsi que celle regroupant et conduisant les enfants du Major-Davel jusqu'au collège de Charmontey. Ces deux dernières souffrent encore d'un manque de conducteurs pour répondre aux besoins des enfants. Des contacts et des démarches sont encore entreprises à ce jour pour pouvoir inaugurer, cet automne encore, à la rentrée de septembre 2004 de nouvelles lignes Pédibus, notamment à l'occasion de la journée internationale « A pied à l'école ».

Institut du Haut-Lac – école privée du quai Maria-belgia et du quai de la Veveyse

A diverses reprises, le service de police ainsi que les membres de la sous-commission ont constaté la présence de nombreux véhicules de parents qui amènent et reprennent leurs enfants scolarisés dans cette école privée. L'entier du trottoir Est du quai de la Veveyse ainsi que les abords de l'intersection avec la rue Louis-Meyer sont, aux heures d'entrée et de sortie des écoles, complètement obstrués par la présence des véhicules en question. Une lettre circulaire d'information a été adressée à chaque parent, avec le concours de la direction, les invitant à déposer leurs enfants à la Grande-Place, ceci afin de sécuriser au mieux les enfants se déplaçant à pied à cet endroit. Des contrôles réguliers sont entrepris par le service de police, les récalcitrants ont été et seront dénoncés.

Présence policière aux abords des collèges

Chaque jour, la présence d'agents de police est planifiée de manière aléatoire aux abords des divers collèges de notre commune, ceci dans une mesure préventive et incitative auprès des automobilistes dont le comportement engendre un réel danger pour les enfants. Cette présence permet également d'intervenir à l'égard des élèves trop peu prudents.

Leçon d'éducation routière en classe

Au cours de chaque année scolaire, le passage dans toutes les classes enfantines, primaires et secondaires est assuré par les instructeurs de la circulation de Police Riviera. Toutes les leçons sont données à raison de deux périodes scolaires à l'exception de la 8^{ème} année. Pour les enfants des classes enfantines, des exercices pratiques sont organisés aux abords des collèges sur les artères de circulation empruntées habituellement par les enfants. Depuis 1995, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années bénéficient également de leçons pratiques pour la conduite du vélo dans la circulation et sur les aménagements prévus pour les cyclistes dans notre cité. Régulièrement, le collège des enseignants, ainsi que les policiers participent activement aux diverses campagnes de prévention organisées sur le plan suisse par le BPA ou le Fonds de sécurité routière. Au mois de septembre 2003, pour la 1^{ère} fois avec la participation du délégué à l'Agenda 21, la journée internationale « A pied à l'école » a fait l'objet d'une sensibilisation particulière dans plusieurs classes primaires. Cette action sera reconduite au mois de septembre 2004 et pérennisée avec une plus grande participation des parents et tous les enseignants concernés.

Information aux parents

Enfin, tous les deux ans, à savoir à chaque début ou fin de cycle de l'école enfantine, deux séances d'information aux parents des enfants de 4 à 6 ans sont organisées par le service de police. Au cours de ces séances, les parents sont sensibilisés à leur rôle de responsable et en tant que premiers éducateurs des enfants. On peut toutefois regretter qu'à peine un quart des parents concernés réponde à l'invitation. Il appartient de souligner la qualité du débat. Les questions et suggestions qui surgissent permettent d'autre part l'adaptation ou la prise de mesures adéquates.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis no 13/2004, du 1^{er} avril 2004, en réponse à la motion de M. Jacques Décosterd « Sécurité des enfants aux abords des écoles : morceau choisi »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de prendre acte des informations apportées dans le présent rapport-préavis et du fait que la Municipalité reste attentive au maintien d'une sécurité optimale aux abords des établissements scolaires;
2. de considérer comme réglée la motion de M. Jacques Décosterd « Sécurité des enfants aux abords des écoles : morceau choisi ».

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Riand P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Pierre-Alain Dupont, Municipal-directeur de la Sécurité

Annexe : grille d'analyse concernant le développement durable



*Actions pour l'Avenir
Agenda 21 Vevey*

Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?